

## Évolution de l'actionnariat au cours des trois derniers exercices

| Actionnaires                                     | 31 août 2015     |           |                             |                             | 31 août 2014     |           |                             |                             | 31 août 2013       |                    |                             |                             |
|--|------------------|-----------|-----------------------------|-----------------------------|------------------|-----------|-----------------------------|-----------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------------|-----------------------------|
|  | Nombre d'actions | % capital | % droits de vote théoriques | % droits de vote exerçables | Nombre d'actions | % capital | % droits de vote théoriques | % droits de vote exerçables | Nombre d'actions   | % capital          | % droits de vote théoriques | % droits de vote exerçables |
| Bellon SA  | 59 252 063       | 37,71     | 51,80                       | 53,01                       | 59 252 063       | 37,71     | 52,42                       | 53,77                       | 59 252 063         | 37,71              | 50,91                       | 52,28                       |
| First Eagle Investment Management <sup>(1)</sup> | 3 874 173        | 2,47      | 1,81                        | 1,85                        | 4 403 576        | 2,80      | 2,09                        | 2,14                        | 5 818 003          | 3,70               | 4,99                        | 5,13                        |
| Allianz Global Investors Europe <sup>(2)</sup>   | 4 451 664        | 2,83      | 2,08                        | 2,12                        | 4 249 974        | 2,70      | 2,02                        | 2,07                        | N/A <sup>(3)</sup> | N/A <sup>(3)</sup> | N/A <sup>(3)</sup>          | N/A <sup>(3)</sup>          |
| Salariés <sup>(4)</sup>                          | 1 174 979        | 0,75      | 0,93                        | 0,95                        | 1 087 951        | 0,69      | 0,92                        | 0,94                        | 1 560 461          | 0,99               | 1,16                        | 1,19                        |
| Autodétention                                    | 4 862 456        | 3,09      | 2,26                        | 0                           | 5 298 649        | 3,37      | 2,51                        | 0                           | 5 620 453          | 3,58               | 2,62                        | 0                           |
| Public   | 83 516 690       | 53,15     | 41,12                       | 42,07                       | 82 839 812       | 52,73     | 40,04                       | 41,08                       | 84 881 045         | 54,02              | 40,32                       | 41,40                       |

(1) Agissant pour le compte de différents fonds dont elle assure la gestion (incluant le fonds First Eagle Funds, Inc.).

(2) Agissant pour le compte de différents fonds dont elle assure la gestion.

(3) N/A : Non applicable car pourcentage de détention du capital et/ou des droits de vote inférieur à 2,50 % pour la période considérée.

(4) Conformément à la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, ce chiffre inclut désormais, à compter de l'exercice 2014-2015, les actions gratuites détenues au nominatif par les salariés et toujours soumises à une obligation de conservation.

## Rachats et cessions d'actions Sodexo

Au cours de l'exercice 2014-2015 :

- le Conseil d'Administration a décidé, dans sa séance du 19 janvier 2015, en application de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du même jour, de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions de la Société ;
- Sodexo a racheté 937 051 actions (représentant 0,60 % du capital) au cours moyen unitaire de 89,32 euros et moyennant des frais de négociation de 33 480 euros hors taxes. Sodexo a par ailleurs transféré 1 373 244 actions à l'occasion de levées d'options d'achat d'actions et de livraison d'actions dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions, et détenait directement 4 862 456 de ses propres actions (représentant 3,09 % du capital) au 31 août 2015 destinées à couvrir différents plans d'options d'achat et d'attribution gratuite d'actions en faveur des managers du Groupe ;
- la valeur comptable globale du portefeuille d'actions autodétenues au 31 août 2015 s'élevait à 326 millions d'euros.

Depuis le 31 août 2015, Sodexo n'a procédé à aucun rachat d'actions.

## Descriptif du nouveau programme de rachat d'actions (en application de l'article 241-2 du Règlement général de l'AMF) soumis pour autorisation à l'Assemblée Générale du 26 janvier 2016

- Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 26 janvier 2016, dans sa 10<sup>e</sup> résolution, de renouveler l'autorisation conférée au Conseil pour procéder au rachat d'actions propres en application des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce. Cette autorisation serait valable pour une durée de 18 mois et remplacerait l'autorisation de même nature donnée par l'Assemblée Générale du 19 janvier 2015.
- Les titres détenus au 31 août 2015, dans le cadre du programme de rachat d'actions, sont destinés à couvrir différents plans d'options d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions en faveur des managers du Groupe (pour de plus amples informations concernant les options d'achat d'actions et les attributions gratuites d'actions, se reporter section 7.3.4 du présent document).
- Les objectifs du programme de rachat, la part maximale du capital, le nombre maximal et les caractéristiques des titres que la Société se propose

d'acquérir ainsi que le prix maximum d'achat sont détaillés dans la résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale du 26 janvier 2016 présentée section 8.2 du présent document.

### 5.1.2.5 ACTIONNARIAT SALARIÉ

Au 31 août 2015, l'actionnariat salarié représentait 0,75 % du capital de la Société (dont environ 81 % détenus par l'intermédiaire de FCPE).

Le nombre de salariés actionnaires au 31 août 2015 était estimé à 30 523.

#### PLANS D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

Les accords de participation en vigueur au sein des sociétés françaises du Groupe permettent aux salariés, selon l'accord en vigueur dans chaque société, de verser les sommes issues de la participation dans un fonds commun de placement d'entreprise investi en actions Sodexo ou dans un compte-courant bloqué. Dans tous les cas, les avoirs des salariés sont bloqués pendant cinq ans en contrepartie d'avantages sociaux et fiscaux.

#### PLAN D'ÉPARGNE INTERNATIONAL

Le Groupe organise, régulièrement, des Plans d'Épargne Salariale à périmètre international. Le dernier en date, *Sodexo with me*, a été réalisé en 2008 et a permis à des salariés de plus de 20 pays de souscrire à une augmentation de capital réservée à un prix de souscription préférentiel. Deux formules de souscription ont été proposées aux salariés éligibles :

- l'offre « Plus » leur permettant d'investir jusqu'à 2,5 % de leur salaire annuel brut et de bénéficier d'un effet

multiplicateur de la hausse de la valeur de l'action, ou d'un rendement garanti en l'absence de hausse ;

- l'offre « Classic » leur offrant la possibilité d'investir jusqu'à 25 % de leur rémunération annuelle brute et de percevoir l'intégralité de la plus-value dans l'hypothèse d'une hausse de la valeur de l'action Sodexo, tout en prenant le risque d'une baisse de cette valeur.

En septembre 2013, les avoirs des salariés sont devenus disponibles.

Conformément aux dispositions du plan et selon les pays, les collaborateurs ayant souscrit à l'offre Plus ont racheté leur épargne (sortie en espèces) ou transféré leurs avoirs investis dans cette formule vers le fonds Classic ou un fonds monétaire. À l'issue de cette échéance légale, le FCPE *Sodexo with me* a été renommé FCPE *Sodexo with me Classic*. Les avoirs détenus dans ce fonds demeurent disponibles.

Par ailleurs, depuis 2006, les salariés des filiales nord-américaines du Groupe ont eu la possibilité d'investir entre 1 % et 8 % de leur rémunération annuelle brute en actions de l'entreprise par le biais d'un *Employee Share Purchase Plan*. Les salariés participants bénéficiaient d'une décote de 10 % sur le prix de l'action. Compte tenu du taux de participation et des frais administratifs, ce plan est suspendu depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012 : les investissements antérieurs à la date de suspension continuent de bénéficier des mêmes avantages qu'auparavant, en revanche aucun nouveau versement ne peut être effectué dans le plan. Les salariés concernés n'ont pas participé au Plan d'Épargne International de 2008.